

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

Convocation : 25/03/2023

Affichage liste délibérations : 04/04/2023

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE :** Monsieur MERMOURI

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Françoise DIOP

Madame Florence MERIDJI a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

DEL20230331_17

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DU SIGERLY POUR LE DÉPLOIEMENT DE
PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES**

RAPPORTEUR : Alipio VITORIO

Vu la directive UE 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables révisée dite RED III, traduisant les objectifs de décarbonations au niveau européen à atteindre d'ici 2030 par le déploiement notamment des énergies renouvelables ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TECV) ayant institué une programmation pluriannuelle de l'énergie, fixée par décret, définissant les modalités d'action des pouvoirs publics pour la gestion des énergies sur le territoire métropolitain afin d'atteindre les objectifs de la politique énergétique Française ;

Vu les articles L100-1A à L100-5 du Code de l'énergie détaillant les objectifs de la politique énergétique française promouvant la diversification du mix de production d'électricité ;

Vu l'article L.2224-32 du Code général des collectivités territoriales, les communes sur leur territoire et les établissements publics de coopération sur le territoire des communes qui en sont membres peuvent aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter de nouvelles installations utilisant les énergies renouvelables ;

Vu les statuts du Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) ratifiés par arrêté préfectoral n°69-2022-12-22-00004 du 22 décembre 2022, modifiant les compétences du syndicat, notamment en l'article 4-3 habilitant le SIGERLy à promouvoir et coordonner des actions de promotion des énergies renouvelables ;

Vu la délibération du Comité syndical du SIGERLy (Syndicat des énergies de la Région Lyonnaise) N°C-2022-11-30/12 en date du 30 novembre 2022, permettant au SIGERLy de développer et proposer des actions et opérations de promotion des énergies renouvelables ;

Considérant, les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) déployés sur le territoire, qui promeuvent notamment la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables ; et le schéma directeur des énergies de la Métropole de Lyon qui développe la trajectoire énergétique du territoire à l'horizon 2030 ;

Le SIGERLy souhaite porter un projet de promotion des énergies renouvelables et leur développement notamment par la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le déploiement de centrales photovoltaïques sur du patrimoine communal, dans une logique de revente de l'électricité solaire produite en sélectionnant un ou plusieurs tiers investisseurs.

L'objectif est ainsi d'optimiser les surfaces artificialisées existantes et d'amorcer une hausse des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Pour ce faire, le SIGERLy en lien avec les services de la commune de Givors a recensé et identifié depuis 2022 du patrimoine communal de son périmètre susceptible de soutenir un tel projet. Des études d'opportunité photovoltaïques ont été menées notamment sur 4 sites : les écoles Jacques Duclos, Romain Rolland et Louise Michel et le parking de la salle Roger Tissot. Ces études ont permis d'identifier des potentiels de développement cumulés de 657 kWc (cf tableau ci-annexé).

Pour mener à bien ce projet et renforcer la part d'électricité renouvelable injectée sur le réseau électrique, en renforçant et accélérant le développement de l'énergie solaire photovoltaïque notamment sur toitures et ombrières de parking, la commune s'engage sur le principe d'une mise à disposition de son foncier pour les sites considérés, pour lesquels l'investissement, le déploiement des installations, leur suivi et leur exploitation seront portés par le ou les titulaires retenus.

Le SIGERLy, aura pour objectif de coordonner pour le compte de la commune de Givors et des autres collectivités partenaires de ce projet la procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMI), aux fins de choisir un ou plusieurs opérateurs, investisseurs et exploitants de centrales photovoltaïques. Les étapes projetées de l'AMI se dérouleront selon l'ordre suivant :

- Elaboration de l'AMI et publication légale
- Réception et étude des candidatures

- Validation des candidatures
- Au besoin audition du / des candidats présélectionnés
- Sélection d'un ou plusieurs lauréats avec notifications par le SIGERLy
- Planification de réunions de travail pour optimiser les études complémentaires
- Elaboration des Conventions nécessaires à l'exécution des missions notamment sur l'occupation du domaine public et les modalités techniques et financières
- Délibération de la commune pour valider le modèle d'occupation du domaine public retenu
- Signature des Conventions d'occupation du domaine public
- Démarches administratives liées au développement des projets.

La commune de Givors sera associée à chaque étape clé du projet, notamment par la réalisation de groupes de travail auxquels participent les services communaux.

Dans ces conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

35 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'APPROUVER la participation de la commune à l'appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture ou ombrières porté par le SIGERLy ;
- D'INSCRIRE les équipements publics listés ci-dessous au projet d'AMI du SIGERLy, en vue de proposer à des opérateurs tiers d'y étudier, développer, construire, exploiter des centrales photovoltaïques :
 - Groupe scolaire Louise Michel, situé rue Louise Michel
 - Groupe scolaire Jacques Duclos, situé au 5 rue Jacques Duclos
 - Groupe scolaire Romain Rolland, situé au 19 rue Romain Rolland
 - Parking de la maison des fêtes et des familles Roger Tissot, situé au 53 rue Honoré Petetin ;
- DE DELEGUER la coordination de l'appel à manifestation d'intérêt au SIGERLy ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à engager toutes démarches et décisions utiles dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'AMI par le SIGERLy, ainsi qu'à signer tout document utile y afférent.

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331_17-DE

Mohamed BOUDJELLABA

Azdine MERMOURI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023



Publié le

ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331_17-DE

| N° site | Données administratives | | | Site | Données techniques bâtiments/terrains | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------|-------------------------|---------------------------------|------------------------|---|---|-------------|-------------|-------------------|----------------------------------|---------------------------|-------------------|---|----------------|---------------|----------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------------|----------------------------------|---------------|-----------------|--------------------|---------------------|--------------------|-----------------|-------------------|--------------------|--|--|
| | COMMUNE | NOM DU SITE | ADRESSE / LOCALISATION | Commentaire général | Difficultés identifiées | Type PROJET | Déclaration | Pente estimée (%) | Surface valorisable estimée (m²) | Type de toiture / parking | Age de la toiture | (si toiture terrasse) Complexité d'anchorage | Type charpente | Age charpente | Éléments | Messure pont/bat. | ESC disponible ? | Présence pont/bat ASB ? | État de l'ouvrage | Surface utile | Surface de plan | Surface de toiture | Surface de terrasse | Surface de parking | Surface de cour | Surface de jardin | Surface de terrain | | |
| 14 | IVYORS | 03 Louise Michel | Rue Louise Michel | 3 bâtiments dont 2 situés sur un emprise sur parcelles limitrophes importantes. Quelques emplacements prévus à l'étude pour le nouveau bâtiment. Projet de 3000 m² constructible sur 3 lots compte tenu des emprises de 750 m² en relevant les 3 bâtiments dans un même projet. | Qualité des matériaux constructifs des 3 bâtiments. | TOITURE | 5 | 0 | 660 | Terrasse | 2018 | Mousse Polyuréthane (Coffrage) dans 10-15 travées | Béton | Année 90 | Aucun | Arbres à évaluer | Oui | Non | Travaux à 170% | 2 | 480 | 100 | 100 | 1115 | 111500 | | | | |
| 15 | IVYORS | 05 Jacques Duclos | 5 Rue Jacques Duclos | 2 bâtiments en construction situés sur 2 lots. Ils ont un toit pouvant être réhabilité. | Mauvais état de l'existant. | TOITURE | 5 | 0 | 960 | Terrasse | 2016 | Mousse Polyuréthane (Coffrage) dans 10-15 travées | Béton | Année 90 | Poutres à section variable | Arbres à évaluer | Oui | Non | Travaux à 60% | 2 | 450 | 91 | 91 | 1115 | 103 975 | | | | |
| 16 | IVYORS | 06 Romain Rolland | 39 Rue Romain Rolland | 2 bâtiments sans emprise, situés côte à côte. | | TOITURE | 5 | 0 | 900 | Terrasse | 2018 | Mousse Polyuréthane (Coffrage) dans 10-15 travées | Béton | Année 90 | Faible | Faible | Oui | Non | Travaux à 60% | 2 | 450 | 91 | 91 | 1115 | 103 975 | | | | |
| 18 | IVYORS | Parking Pêche et Famille Tissot | 51 Rue Honoré Patroin | Parking d'environ 1500m², plusieurs arbres à préserver dont le manque d'entretien de l'ouvrage. Présence d'un bâtiment de 400 m². | Arbres à préserver | PARKING | 5 et 10 | - | 1500 | - | - | - | - | - | - | Arbres | Arbres et bâtiment existant | Non | Très courts environ 11% (10-15%) | - | 2100 | 410 | 480 | 1100 | 470000 | | | | |